



DSF-AS COMMUNIQUÉ – TURQUIE

UN AVOCAT TURC ACQUITTE

L'avocat Ramazan DEMIR, âgé de 31 ans, inscrit au Barreau d'Istanbul, était poursuivi pour « outrage à un agent public dans l'exercice de ses fonctions » (outrage à magistrat), pour avoir critiqué les réquisitions du procureur lors de sa plaidoirie en faveur de journalistes dans le procès KCK/PKK le 16/11/2012.

La peine encourue était de 2 ans de prison et une amende, en vertu de l'article 125 du Code Pénal turc.

La Cour de SILIVRI (TURQUIE), au terme des débats qui se sont déroulés le 9 avril 2015, a fait droit aux moyens de la défense, qui soutenait que le principe de liberté de parole de l'avocat au cours d'un procès est absolu, sur le fondement des articles 16 à 20 des « Principes de base relatifs au rôle du Barreau », adopté par le huitième Congrès des Nations Unies qui s'est tenu à La Havane en 1990, et de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

L'importance de ce principe, fondamental pour la profession d'avocat, avait justifié la présence à l'audience d'avocats étrangers venus des Pays-Bas et de France, représentant notamment la Conférence des Bâtonniers, les Barreaux de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Paris, Rennes et Toulouse, ainsi que l'Union Internationale des Avocats, l'IDH de Grenoble, l'IDH de Montpellier, le Syndicat des Avocats de France et l'association Défense Sans Frontière - Avocats Solidaires.

L'association « Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires » (DSF-AS) se félicite de cette décision, remarquable en ce qu'elle rappelle et applique la loi internationale protectrice des Droits de la Défense et du rôle de l'Avocat.

A Paris, le 10 AVRIL 2015

défense sans frontière
avocats solidaires

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org